



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 48543

Texte de la question

La rentrée 2004 dans les lycées et collèges a été marquée notamment par un recul de l'enseignement de la langue allemande. La presse a indiqué que « certaines académies vont ainsi jusqu'à supprimer l'étude de l'allemand en première langue vivante et qu'aujourd'hui l'allemand est rejeté aussi en deuxième langue vivante » (Vingt minutes du 23 septembre 2004). Alors que l'amitié et la coopération franco-allemande sont une réalité et un élément moteur de l'Union européenne, une telle évolution est inquiétante. C'est pourquoi M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour promouvoir l'apprentissage de la langue allemande.

Texte de la réponse

Le développement de l'enseignement des langues vivantes constitue un enjeu majeur de notre système éducatif. Liberté de choix et diversification en constituent deux principes cardinaux. Le public cependant, pour des raisons historiques, politiques et économiques objectives mais aussi à cause de représentations plus subjectives tenant au degré supposé de difficulté d'apprentissage des langues, plébiscite deux langues - l'anglais et l'espagnol. L'allemand en particulier est desservi par une image de langue difficile que les gens s'en font, plus à tort qu'à raison, alors qu'il convient, en raison de l'importance de la relation bilatérale franco-allemande, de le soutenir. Le récent conseil des ministres conjoint franco-allemand qui s'est tenu à Berlin le 26 octobre dernier a décidé à cet effet d'accroître de 50 % le nombre des « apprenants » d'allemand en France et, plus précisément, d'ici cinq ans d'augmenter : de 20 % le nombre des élèves apprenant l'allemand en primaire ; de 20 % le nombre des classes européennes (à partir de la 4e : LV 1 allemand + une discipline enseignée dans cette langue, généralement l'histoire) ; de 50 % le nombre des classes dites « bilangues » anglais-allemand (deux langues dès la sixième). La circulaire n° 2004-015 du 27 janvier 2004, a permis d'anticiper cette dernière mesure en préconisant l'introduction de l'étude de la deuxième langue vivante avant la classe de quatrième en collège. Des propositions pour améliorer l'apprentissage et la maîtrise des langues par les jeunes Français sont actuellement à l'étude dans le cadre de la préparation du projet de loi d'orientation qui sera présenté au Parlement au début de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48543

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7874

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 101